

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire

MERCREDI 18 DECEMBRE 2019
à 20 HEURES
Salle du Conseil municipal en Mairie

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2019.
- 1 Autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) – Bilan annuel pour 2019 et modification des crédits de paiement.
 - 2 Taux d'imposition locale 2020.
 - 3 Budget Primitif 2020 de la commune.
 - 4 Recours à trois contrats d'apprentissage supplémentaires.
 - 5 Adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2020-2025.
 - 6 Adhésion au contrat cadre dénommé «PASS Territorial» avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne (C.I.G).
 - 7 Avenant n° 3 au marché n° 2014-17 relatif à l'exploitation des installations collectives de chauffage (avec ou sans production d'eau chaude sanitaire).
 - 8 Vente de la parcelle cadastrée en section AI n° 91 sise rue du Docteur Vaillant à Saint-Cyr-l'Ecole.
 - 9 Prescription de la révision générale du Règlement Local de Publicité et définition des modalités de la concertation.
 - 10 Avenant n° 4 à la convention du groupement de commandes pour la réalisation du Pôle Sportif dans la ZAC Charles Renard.
 - 11 Prestation de Service des Accueils de Loisirs sans hébergement ALSH « Extrascolaire», « Péricolaire », « Plan Mercredi » et « Aide Spécifique rythmes éducatifs (ASRE) », s'inscrivant dans la Convention d'Objectifs et de Financement entre la CAF et la Mairie de Saint-Cyr- l'École.
 - 12 Avenant n° 1 à la convention de partenariat Réseau Biblio'fil du 16 mars 2017.
 - 13 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Ligue contre le cancer ».

- 14 Avis du Conseil Municipal sur une demande de dérogation au repos dominical formulée par les sociétés PICARD SURGELES S.A.S et LIDL.
- 15 Renouvellement du groupement de commandes entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-l'Ecole.

Pour information :

Liste des décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal du 21 février 2019. Application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saint-Cyr-l'École, le 12 décembre 2019

Le Maire

Sonia BRAU